



Impayé cdiscount mail d huissier 4 ans après la commande

Par jennymado, le 04/11/2009 à 20:37

Bonjour,
J ai reçu un mail d un huissier mandaté par cdiscount pour un impayé une commande faite en aout 2008 .
C est un achat 3 fois sans frais , la dernière mensualité n a pas été payé .
Je n ai eu aucunes relances , ni quoi que ce sois j a voue j ai laissé courrir ..
J ai demménagé mais j ai toujours changé mes coordonées dans mon compte cdiscount , j ai refais une commande il y a 1 semaine en 3 fois par carte bleu qui à été validé .
Copie du mail
PARIS, le 04/11/2009
Référence à rappeler :

AG3173648
Mademoiselle,
Nous sommes chargés par la société Coface Services, venant aux droits de la société Cdiscount.com suivant acte de cession de créances du 20/03/2008, de procéder au recouvrement amiable de la somme de 273 €, correspondant à :
Commande Cdiscount.com n°0508130015SYPJF.
Date | Détail |

Montant
-----rn13/08/2005 |

Commande n°0508130015SYPJF - CANAPE CONVERTIBLE,CO | 273,00 €
Dans le cadre d'une ultime démarche amiable, nous vous mettons en demeure de régler cette somme, sans frais supplémentaires, dans un délai de 8 jours à compter de la présente.
Le paiement doit être exclusivement effectué à notre ordre et à notre adresse, étant désormais vos seuls interlocuteurs. SEUL LE PAIEMENT INTEGRAL EST

LIBERATOIRE.
*****rn
Pour procéder à un règlement total ou partiel par CB sur notre site sécurisé : Cliquez ici
*****rn
Pour procéder à un règlement total ou partiel par prélèvement automatique
Merci de nous contacter au 01.72.77.20.89 muni de votre RIB
*****rn
Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver la meilleure solution à votre dossier.
Si le règlement a déjà été effectué, veuillez nous retourner la présente avec la date, le montant et le mode de règlement.
Veuillez agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.
SCP PIQUET-MOLITOR
Etude d'Huissiers de Justice
168 RUE DE

GRENELLErn75007 PARIS rnTel : 01 72 77 20 89rnJ ai lu qu il y avait prescription au bout de deux ans , est ce vrai dans mon cas , dois je leur répondre ou ignorer leur mail ? rnQu est ce que je risque ?rnJ ai toujours payé mes dettes , mais me retrouvant seule enceinte de 7 mois c est pas le bon moment .. rnMerci de vos conseils .

Par **ludwig1987**, le **12/11/2015** à **13:24**

bonjour j'ai acheter une machine a laver 164 e mais deux premier prelevement son passez mais pas le 3eme j'ai eus aucune relance a qui je dois adresser pour payer la totaliter je le ferais a la prime de noel du rsa cordialement